



## Organe du CERCLE PÉGASE

SOCIÉTÉ ROYALE — FONDÉE EN 1906

ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF

Affilié à la FÉDÉRATION BELGE DU CYCLOTOURISME

SECRETARIAT : P. Delmelle, 34, rue Franz Merjay, Bruxelles 6.

TRESORERIE :  
Fernand STOCK, rue de la Victoire, 219.  
Tél. : 37.37.88.

COMPTE CHEQUE POSTAL : N° 1472.12.  
Cercle Pégase, Bruxelles. — Cotation : 50 F.

Les articles n'engagent que leurs auteurs.

## Assemblée mensuelle du lundi 3 février 1964, à 20 h précises

Nous vous prions d'assister à l'assemblée mensuelle qui aura lieu le LUNDI 3 FEVRIER 1964, à 20 h précises, au local : « LA LEGENDE », rue de l'Etuve, 35, Bruxelles 1, avec l'ordre du jour suivant :

1. Dépôt du procès-verbal de la séance mensuelle du 6 janvier 1964 ;
2. Présentation et admission des nouveaux membres ;
3. Voyage en Fagnes : inscription avec versement ;
4. MARATHON ;
5. Kermesse aux boudins ;
6. Voyage de Pâques, premières inscriptions avec arrhes, 100 F par personne ;
7. Divers ;
8. Concours photographique, 2<sup>e</sup> épreuve ;
9. Perception des cotisations : Pégase 50 F. F.B.C. 40 F ;
10. *Le Dauphiné* : Vallouise, diapositives en couleurs présentées et commentées par M. R. Jacobs.

Le Comité se réunira au local, le jeudi 6 février 1964, à 20 h 30'.

Réunion des pilotes, au local, le jeudi 30 janvier 1964, à 20 h 30'.

## Excursions pédestres du mois de février 1964

**DIMANCHE 2 FEVRIER 1964.** — « A ». — Réunion Porte de Nimove à 9 h. Départ en vicinal à 9 h 15' pour Yseringen, Ter Melleken, Stuivenberg, Bergenbroek, Lombeek Ste Marie (P.-N. *In de Kroon*) ; Moulin de Lombeek, Woestyn, Tenberg, Donkerstraat, Strytem. 17 km.  
Pilote : M<sup>re</sup> R. De Bock.

« B ». — Départ à 10 h 30' à Woluwe St Pierre (dépôt des trams), Canton des Trois-Couleurs, Drève de la Percée, Rouge-Cloître, Drèves des Deux-Barrières et des Charmes, Notre Dame au Bois (P.-N. au *Café de la Forêt*) ; Vallon Notre-Dame, Sentier de la Ferme, Quatre-Bras, Stockel. 14 km. Pilote : M. J. Bernaerts.

Tram 39 : Bourse à 10 h 05'. Rond Point rue de la Loi à 10 h 13'. Porte de Tervuren à 10 h 16'.

Tram 40 : Boulevard Bockstael à 10 h 01'. Nord à 10 h 11. Porte de Tervuren à 10 h 21'.

Tram 45 : Midi à 9 h 55'. Porte de Namur à 10 h 03'. Porte de Tervuren à 10 h 12'.

**DIMANCHE 9 FEVRIER 1964.** — « A ». — « *Préfagnes* ». — 1<sup>er</sup> départ : Réunion à 9 h 30', entrée du Bois de la Cambre. — 2<sup>e</sup> départ : Réunion à 10 h 30', entrée de l'Hippodrome de Boitsfort, Drève du Comte, Tumuli, Drève des Bonniers, Drève Hendrickx, Chemin des Ours, Groenendael (P.-N. au *Buffet de la Gare*) ; Steenbruglaan, Kruisvaart laan, Jacht Honden laan, Drève Joséphine, Ferme de la Ramée, La Hulpe. 1<sup>er</sup> Départ : 21 km. 2<sup>e</sup> Départ : 17 km.

**DIMANCHE 16 FEVRIER 1964.** — « A ». — *Voyage en Fagnes*. — Réunion à 6 h 30', Gare du Midi. Départ à 7 h 19', pour Herbesthal, arrivée à 9 h 17'. De Herbesthal à Belle Croix en car. (Croix Noël), Broche Pierre, Croix Mockel, Les Biolettes, Fagne Leveau (P.-N.) ; Bois Carré, Ancien Vivier, La Sawe, La Statte, Cascade des Nutons, Rochers de Bilise, Dolmen, Eglise de Solwaster. 15 km. De Solwaster à Herbesthal en car. Départ d'Herbesthal à 19 h 37', arrivée Bruxelles-Nord à 21 h 53', Bruxelles-Central à 21 h 59', Bruxelles-Midi à 22 h 03'.  
Pilote : M. R. Guiaux.

« B ». — Départ vers 10 h à Tervuren-Station (terminus tram 40), Parc, Chemin des Daims et Ackermans, la Voer, Vossem, Leeftaal, Château (P.-N. *In de welkom*, Grand' Route) ; Duivelsbos, Vijf Wegen, Meerbeek, Everberg, Warandebos, Kortenberg. Retour en autobus ou en train. 15 km. Pilote : M. J. Bernaerts.  
Tram 40 : Pl. E. Bockstaël à 9 h 23'. Nord à 9 h 33'. Porte de Tervuren à 9 h 44'.

**DIMANCHE 23 FEVRIER 1964.** — « A ». — Réunion à 10 h, Gare des tramways à Tervuren, Parc de Tervuren, Schoonenboom, Fof-ten-Bosch, Huldenberg (P.-N.) ; Rattenberg, Ferme Tersaet, Tersaatbosch, Weerbergbosch, La Voer, Parc de Tervuren. 18 km.  
Pilote : M. R. Porta.  
Tram 40 : Place E. Bockstaël à 9 h 23'. Nord à 9 h 33'. Porte de Tervuren à 9 h 44'.

« B ». — Départ à 9 h 05' à la Gare du Midi, en train pour Lembeek (arrivée à 9 h 26'), Bois de Lembeek et de Seroux, le Hain, Nidérand, Bois d'Apechau, Ittre (P.-N. *A la Couronne* près de l'Eglise) ; Vallée du Ry Ternel, Haut-Ittre, Haut-Mont, Ophain, la Pierre qui Tourne, Braine l'Alleud. Retour en train ou en tram. 18 km.  
Pilote : M. J. Bernaerts.

**DIMANCHE 1<sup>er</sup> MARS 1964.** — *Marathon*. — « A ». — Un marathon de 42 km aura lieu ce jour entre Bruxelles forêt et Temploux en suivant le parcours du sentier cyclotouristique. Toutefois un brevet correspondant à la distance parcourue sera remis à chaque participant à partir du 20<sup>e</sup> kilomètre. Le marathon sera piloté à une allure de 5 km à l'heure avec 10 minutes de repos par heure. A midi, une heure de neutralisation.

Tous renseignements complémentaires seront fournis dans le bulletin du mois de mars.



### EXCURSIONS CYCLISTES DOMINICALES

Réunion tous les dimanches à 9 h à l'entrée du Bois. Pilote permanent : M. Jacques Peeters.

## Concours photographique

8. M. R. De Bock	3	points.
9. M. J. Heirwegh	2	«
10. M. E. De Bock	1	«

### Résultats de l'épreuve de janvier 1964.

1. M <sup>me</sup> L. JAUMAIN	10	points.
2. M. R. Caby	9	«
3. M <sup>me</sup> M. J. Henneuse	8	«
4. M. M. Van Meurs	7	«
5. M. J. Peeters	6	«
6. M <sup>me</sup> Delmelle	5	«
7. M. J. Mierop	4	«



## Fête du 16 novembre 1963

Merci . . . tout simplement et de tout cœur. C'est en ces termes que la Direction des Fêtes exprime sa reconnaissance à tous les membres qui lui ont apporté leur aide pour l'organisation de la *Soirée dansante* et pour la mise sur pied de la tombola. Tombola record par la beauté des lots.

Un grand merci aux firmes citées ci-dessous, qui se sont montrées particulièrement généreuses. Donnez-leur la préférence lors de vos achats.

- Agecobel S.P.R.L.*, rue Bosquet, 36, Bruxelles 6.  
 « *Anny* » *Coiffeuse*, rue Bara, 10, Bruxelles 7.  
*Au Bon Marché*, rue Neuve, 123, Bruxelles 1.  
*Charcoke*, rue Fernand Séverin, 69-71, Bruxelles 3. Pour votre charbon.  
*Cinzano*, avenue Van Volxem, 525, Bruxelles 6.  
*Cotelle & Foucher S.A.* « Mir et Javel la Croix », rue des Palais, 32, Bruxelles 3.  
*De Greef*, rue du Midi, 112-114, Bruxelles 1. Votre graveur.  
*Fourcroy Auguste* « *Bokma* », Heerbaan, Brussegem.  
*Garnier* (produits), rue Joseph II, 18, Bruxelles 4. Produits de beautés.  
*Inglis S. A.*, place du Congrès, 1, Bruxelles 1. Cadeaux publicitaires.  
*Jubilé*, rue des Champs, 67-75, Liège. Cigares et Tabacs.  
*Pontiac*, rue Hirondelles, 16, Bruxelles 1. Pour vos montres.  
*Leenaerts*, chaussée de Louvain, 200, Bruxelles 3. Pour vos vélos, membre du Cercle.  
*Maison du Porte-Plume*, chaussée d'Ixelles, 34, Bruxelles 5.  
*Martini & Rossi*, rue Vandenboogaerde, 108, Bruxelles 2.  
*Meltonian*, rue Piers, 128, Bruxelles 8. Produits pour chaussures.  
*Odon Warland*, rue De Koninck, 40, Bruxelles 8. Tabacs et Cigarettes.  
*Office National Suisse de Tourisme*, rue Royale, 75, Bruxelles 1.  
*Ovomaltine*, avenue de la Couronne, 378-382, Bruxelles 5.  
*Purfina S. A.*, Division Centre, chaussée de Vilvorde, 35, Bruxelles 12.  
*Purfina* « *Station Service* », avenue Orban, 193, Bruxelles 15.  
*Reygaerts*, boulevard Félix Paulsen, 49, rue Puccini, 96. Ameublements.  
*Royale Belge* « *Assurances* », rue Royale, 74, Bruxelles 1.  
*Sabena* « *Service de Publicité* », chaussée de Haecht, 595, Bruxelles 3.  
*Sapoli S. A.*, boulevard Emile Bockstael, 93, Bruxelles 2.

'*S Gravenmolen*, Café-Restaurant à Grimbergen. Rendez-vous de nos pique-niques.

*Suptentia Laboratoire* « *Division Gemey* », rue du Poinçons, 53, Bruxelles 1.

*Tamines*, rue de la Caserne, 84-86, Bruxelles 1. Vins et Spiritueux.

*Van Schelle* « *Sports* », rue du Lombard, 85, Bruxelles 1.

*Volkaert* « *Café à l'Ancien St. Josse* », rue des Moissons, 61, Bruxelles 3.

*Welle Achille*, rue du Vivier, 90, Bruxelles 4. Tabacs et Cigarettes.

*Wielemans Ceuppens S. A.*, avenue Van Volxem, 366, Bruxelles 6.

Remercions pour terminer :

Monsieur et Madame Roger Guiaux pour l'impression des cartes de Bal.

Monsieur et Madame A. Meyer pour le grand nombre de lots remis, nombre qui a battu tous les records (240 lots).

Monsieur et Madame Uytterelst, Directeur Gérant des *Acacias* pour le charmant accueil et le service impeccable lors de notre soirée.

A tous, la Direction des fêtes donne rendez-vous pour le mois de novembre prochain, montrer votre attachement au Cercle en y venant très nombreux, et entretemps

« VIVE PEGASE ».



## ÉCHOS

CARNET NOIR. — Un ancien membre bien assis dans les années 1930, Monsieur J.-J. TAVERNIER est décédé à Ostende, le 17 décembre passé. Le Comité et les Membres présentent leurs sincères condoléances à la famille.

## Kermesse aux boudins

LE 8 MARS 1964.

Le Comité a le plaisir de vous convier à la traditionnelle kermesse aux boudins, clôture de la saison d'hiver, au *Café In de Kwak*, avenue Emile Vandervelde à Woluwe St Lambert (avant d'arriver à la chapelle de Marie la Misérable), le 8 mars à 14 h.

En voici le menu :

UN BOUDIN NOIR  
UN BOUDIN BLANC  
COMPOTE DE POMMES  
CROQUETTES

\*  
COTE DE PORC  
SALADE  
CROQUETTES

\*  
GATEAU

Prix net 104 F à verser à la séance de février ou au C.C.P. n° 931.726 de M. Roger Jacobs à Bruxelles 4.

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au 25-2-1964. Une promenade pilotée par M. Porta aura lieu le matin. Départ à 10 h au terminus de l'autobus 27 à Kappelveld. Objectif : *visite du Vieux Woluwe*.



## Le code de la route

A PETITES DOSES

DISPOSITIONS PRELIMINAIRES (Suite).

Au point de vue didactique et pratique, il est nécessaire de s'écarter de l'ordre d'exposition adopté dans le code de la route.

En effet, avant de sortir, il faut que votre véhicule soit en ordre avec la loi et avant de circuler, il faut que vous connaissiez les signaux et leur signification.

### VEHICULES

En principe, les dimensions d'un véhicule, ou d'un train de véhicules, ne peuvent excéder : 2,50 m en *largeur*, 7 m en *longueur* pour un essieu, ou deux essieux dont la distance entre axes ne dépasse pas 1,60 m et qui sont dans le prolongement l'un de l'autre, 12 m en *longueur* pour deux essieux et plus, 4 mètres en *hauteur* aux véhicules automobiles, le *porte-à-faux* avant peut

être de 2,70 m au maximum et celui arrière de 3,50 m.

Toutefois la *largeur* d'un remorque tirée par une bicyclette ou un cyclomoteur est limitée à 75 cm, celle de la remorque tirée par une motocyclette est limitée à 1,25 m. Si la motocyclette a un side-car, toute remorque est interdite.

Aucun véhicule automoteur capable d'atteindre, en palier, la vitesse de 30 km à l'heure ne peut être garni à l'extérieur d'*ornements dangereux* susceptibles d'aggraver les conséquences d'accidents en cas de collision.

Le *chargement* d'un véhicule doit être placé de manière telle qu'il ne puisse occasionner, sur son parcours, des dégradations à la voie publique, à ses dépendances, aux ouvrages qui y sont établis, aux propriétés riveraines. Le chargement doit être disposé et au besoin fixé sur le véhicule de manière qu'il ne puisse traîner, ni tomber sur la voie publique et que le véhicule ne puisse verser. Tous les accessoires tels que chaînes, bâches, etc... servant à arrimer ou à protéger le chargement doivent entourer étroitement celui-ci. Le chargement ne peut provoquer un bruit exagéré.

Dimensions maximum d'un véhicule chargé : *largeur* de la section transversale la plus grande : 2,50 m. Pour les chargements de céréales, lin, paille, fourrages en vrac (balles comprimées exclues) : 2,75 m. et 3 m. si le parcours maximum est de 25 km à partir du lieu de chargement ou de la frontière belge.

*Longueur* : un mètre au delà de l'extrémité arrière du véhicule. Le chargement ne peut jamais dépasser l'extrémité avant ou la tête de l'attelage animal. *Hauteur* : 4 mètres. *Chargement de pièces indivisibles de grande longueur* : il ne peut dépasser de plus de 3 mètres l'extrémité du véhicule. Les pièces doivent être solidement amarrées entre elles et au véhicule et ne peuvent déborder dans leurs oscillations le contour latéral extrême de celui-ci.

Si le chargement dépasse de plus d'un mètre l'extrémité arrière du véhicule, la plus forte saillie doit être signalée à 1,55 au plus du sol : de jour, par un morceau d'étoffe rouge, et, quand l'éclairage des véhicules est requis (obscurité, éclipse, Brouillard, forte pluie, etc.), par un feu rouge et un catadioptre rouge.

(A suivre).

